Revue québécoise de linguistique



Rien de moins évident que le sens de *évident* : réflexions sur l'opposition entre infinitives et complétives et les rapports entre syntaxe et sémantique

David Gaatone

Volume 16, Number 2, 1987

Problèmes linguistiques et enseignement du français au Québec

URI: https://id.erudit.org/iderudit/602602ar DOI: https://doi.org/10.7202/602602ar

See table of contents

Publisher(s)

Université du Québec à Montréal

ISSN

0710-0167 (print) 1705-4591 (digital)

Explore this journal

Cite this note

Gaatone, D. (1987). Rien de moins évident que le sens de *évident* : réflexions sur l'opposition entre infinitives et complétives et les rapports entre syntaxe et sémantique. *Revue québécoise de linguistique*, 16(2), 291–303. https://doi.org/10.7202/602602ar

Article abstract

When standing in semantic relation to an adjective, an infinitive verbal form and an embedded sentence of the form *que P (that S)* are not always commutable or, when they are, not necessarily synonymous. Their different syntactic properties seem to be related to the fact that they refer to different semantic entities. It is suggested that some recent uses in Modern French of the adjective *évident* (obvious) as a modifier of an infinitive should be explained, on the basis of that opposition, as a result of a new meaning added to the old

Tous droits réservés © Université du Québec à Montréal, 1987

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/



RIEN DE MOINS ÉVIDENT QUE LE SENS DE ÉVIDENT : RÉFLEXIONS SUR L'OPPOSITION ENTRE INFINITIVES ET COMPLÉTIVES ET LES RAPPORTS ENTRE SYNTAXE ET SÉMANTIQUE

David Gaatone

Parmi les constructions non intrinsèquement impersonnelles, les plus fréquentes sont sans doute celles qui comportent une séquence infinitive ou phrastique accompagnant un verbe attributif et un adjectival (D. Gaatone 1970, p. 411). Elles répondent aux formules suivantes :

Il ETRE ADJ de INF Il ETRE ADJ que P

où ETRE représente tous les verbes attributifs (être, devenir, sembler, etc.), ADJ, tous les adjectifs prédicatifs proprement dits ainsi que tous les syntagmes susceptibles de fonctionner comme adjectifs prédicatifs, INF, un verbe à la forme infinitive et P, une phrase (que P représentant alors ce qui est traditionnellement appelé une complétive):

Il (est, devient) (important, d'une extrême importance) (de lire, que vous lisiez) les travaux des linguistes.

Les constructions impersonnelles de ce type ne sont possibles, en règle générale, que si les phrases personnelles correspondantes le sont aussi, même si ces dernières sont bien moins usitées et paraissent généralement lourdes et gauches 1:

^{1.} Les constructions accidentellement impersonnelles elles-mêmes appartiennent esentiellement à la langue soignée. Elles sont extrêmement rares en français parlé (cf. à ce sujet

(Lire, que vous lisiez) les travaux des linguistes (est, devient) (important, d'une extrême importance).

Dans notre exemple, les séquences infinitive et phrastique sont commutables sans que leur commutation paraisse entraîner de réelles différences de sens, en dehors, bien entendu, de celles qui découlent de la présence d'un sujet spécifique dans la complétive.

Cette commutabilité est cependant loin d'être générale. En effet, de même que certains verbes² admettent tant une complémentation phrastique qu'infinitive et d'autres, seulement l'une ou l'autre, de même certains adjectifs n'acceptent pas uniformément les deux types de séquence. Ainsi, l'adjectif *probable* peut se construire, dans une phrase impersonnelle, avec une séquence phrastique, mais non avec une séquence infinitive :

Il est probable que vous lisez les travaux des linguistes.

*Il est probable de lire les travaux des linguistes.

Comme prévisible, le même comportement se rencontre dans les phrases personnelles correspondantes :

Que vous lisez (lisiez) les travaux des linguistes est probable.

*Lire les travaux des linguistes est probable.

Il se retrouve également dans les constructions dites «à attribut d'objet» :

M. Maillard (1985) p. 91). Il faut remarquer en outre qu'entre constructions personnelles et impersonnelles peuvent exister des différences de structure communicative (dites «de mise en relief»).

^{2.} Selon M. Gross (1975a, p. 215), sur 3000 verbes décrits, 2600 acceptent indifféremment les deux complémentations, alors que 200 environ n'admettent que l'infinitif et environ 200 autres, que la complétive.

Je crois important que vous lisiez les travaux des linguistes.

Je crois important de lire les travaux des linguistes.

Je crois probable que vous lisez les travaux des linguistes.

*Je crois probable de lire les travaux des linguistes.

On n'entrera pas ici dans la question complexe, et déjà fréquemment débattue, de la formulation des relations systématiques entre les diverses structures illustrées dans tous les exemples ci-dessus. On sait que les travaux transformationnalistes ont suggéré de dériver les constructions impersonnelles des personnelles correspondantes via une règle d'extraposition et les constructions à attribut d'objet de phrases complexes correspondantes via une règle de formation d'objet. D'autres études préfèrent voir dans ces types de phrase des structures de base. Quoi qu'il en soit, il paraît clair que le comportement des adjectifs probable et important dans ces diverses constructions reflète une seule et même propriété, à savoir, leur compatibilité ou incompatibilité, non pas avec tel ou tel item lexical, mais avec un certain type de syntagme. Ainsi, probable n'est pas incompatible avec le verbe lire, mais avec toute construction qui le met en position de modifieur d'un syntagme à tête infinitive. Ce genre de propriétés, ainsi d'ailleurs que beaucoup d'autres, ont été recensées dans la description détaillée qu'a faite L. Picabia (1978) des constructions adjectivales. L'adjectif probable y est classé dans la table 4 (p. 117) avec une série d'autres adjectifs sémantiquement apparentés, dénommés par l'auteur «adjectifs à valeur de vérité» (p. 71) tels que, par exemple, clair, exact, notoire, réel, vrai, etc. La propriété classificatoire des adjectifs de cette table est leur occurrence dans la structure Il est Adj Qu P. Tous sont marqués positivement pour la propriété No = QuP, c'est-à-dire la possibilité d'un sujet phrastique et presque tous (les quelques cas exceptionnels mériteraient une discussion qu'on n'abordera pas ici) sont marqués négativement pour la propriété Il est Adj de Vinf, c'est-à-dire la possibilité d'occurrence dans une structure impersonnelle à séquence infinitive. L'adjectif important, en revanche, se trouve dans la table 5 (pp. 118-119), avec d'autres adjectifs tels que agréable, bon, difficile, horrible, naturel, etc., que l'on pourrait décrire, au plan sémantique, comme «appréciatifs». La propriété choisie ici comme définitionnelle est la structure Il lui est Adj Qu P subj, considérée comme dérivée de Qu P est Adj à N₁ (p. 72). Tous les adjectifs de cette table sont marqués positivement pour leur possibilité d'occurrence dans une phrase impersonnelle à séquence infinitive.

Il semble donc y avoir un lien entre le sens des adjectifs et leur capacité de modifier une séquence infinitive ou une séquence phrastique, quel que soit le contexte syntaxique dans lequel ces séquences apparaissent. En effet, les phrases ci-dessus avec *probable*, que l'on a marquées d'un astérisque, ne sont pas simplement agrammaticales; elles sont à proprement parler ininterprétables. On peut donc raisonnablement faire l'hypothèse que si, à sens égal, un adjectif donné est compatible avec une complétive (*que P*), mais non avec une infinitive dont le noyau est le même verbe que celui de la complétive, c'est que ces deux sortes de séquences ne sont pas nécessairement de simples variantes contextuelles l'une de l'autre.

Les aspects sémantiques de la concurrence entre les constructions infinitives et les complétives ne paraissent pas avoir, jusqu'à ce jour, suscité de nombreux travaux. En fait, l'infinitif est d'ordinaire traité dans les grammaires comme un mode, c'est-àdire comme une forme verbale s'opposant par ses emplois à d'autres formes verbales, alors que les complétives sont considérées comme des constructions syntaxiques. Si certains ont néanmoins essayé de les mettre en parallèle, c'est, d'une part, du fait de leur syntaxe qui les rapproche des syntagmes nominaux (fonctions sujet, objet, etc.) et, d'autre part, de leur éventuelle commutabilité, fréquemment notée dans les grammaires. Cette commutabilité, et plus particulièrement, celle que l'on constate dans la complémentation du verbe, a été étudiée, pour le français, avec plus ou moins d'attention aux questions de sens, dans quelques travaux récents (entre autres, Gross (1968), (1975a,b), Lemhagen (1979), Huot (1981), Ruwet (1984)). On remarquera cependant qu'il s'agit là d'infinitifs ou de complétives en position d'objet, c'est-à-dire faisant partie de la transitivité du verbe (ou, éventuellement, du nom ou de l'adjectif). Ce n'est pas le cas pour les constructions présentées plus haut, où l'infinitif et la complétive se trouvent en position sujet ou en «extraposition», et ne peuvent en aucune façon être considérés comme des compléments dépendants de l'adjectif. Dans la mesure, très limitée semble-t-il, où des linguistes se sont penchés sur ce type de phrases, ils y ont vu essentiellement un cas de variation plus ou moins libre entre l'infinitif et la complétive, celui-là étant quelquefois dérivé de celle-ci³, avec, éventuellement un sujet sous-jacent indéterminé équivalent à un sujet *on* de la complétive (par exemple, Bonnet et Barreau (1974) p. 155, et Dubois (1969) p. 96).

Si l'on se refuse à voir dans le comportement de *probable* à l'égard d'un infinitif et d'une complétive la simple conséquence d'une propriété syntaxique arbitraire de cet adjectif et d'autres qui lui sont proches, et que l'on préfère le lier à la compatibilité sémantique de ces adjectifs avec l'une ou l'autre de ces constructions, il faut se demander en quoi ces dernières s'opposent sur le plan sémantique. Les adjectifs de la classe de *probable* portent essentiellement un jugement sur le degré de réalité, d'existence, d'un fait, d'un événement, d'un état de choses. Une phrase désigne précisément un fait, un événement, un état de choses, et une complétive (=que P), c'est-à-dire également une phrase, mais nominalisée et fonctionnant comme terme de phrase, désigne ce même fait, événement ou état de choses, dont la valeur de vérité a été, pour reprendre les termes de R. Martin (1983, p. 97), suspendue par que. La forme verbale infinitive, elle, représente la notion pure du procès désigné par le verbe (action, état, sentiment, etc.), hors de tout ancrage temporel, et non un fait, sur la plus ou moins grande réalité duquel il serait possible d'émettre une opinion⁴.

Sans doute pareille formulation ne doit-elle être considérée que comme une première approximation. Elle gagnerait à être précisée, raffinée, vérifiée aussi sur les cas de concurrence constatés en position de complément. Mais elle n'en permet pas moins, semble-t-il, une meilleure compréhension des phénomènes présentés ici. Alors qu'un jugement de valeur (*important*, *nécessaire*, etc.) peut être porté sur une action, un état, un sentiment, et aussi sur un fait, un événement, ce n'est plus le cas pour un jugement d'existence, de réalité, lequel ne peut être émis que sur un fait. Cela explique sans doute aussi l'agrammaticalité de phrases telles que :

^{3.} L'idée de dériver l'infinitif d'une phrase ou d'une complétive dans toutes les positions se retrouve fréquemment dans les analyses transformationnelles, mais elle semble être de plus en plus abandonnée dans des études récentes (entre autres, à ce sujet Dubois (1967), p. 16, et (1969) p. 54, p. 65, pp. 93-96, Gross (1968) p. 21, Lemhagen (1979) p. 107, Ruwet (1984) p. 78).

^{4.} Cf. aussi là-dessus Huot (1981) p. 147 : «L'infinitif apparaît chaque fois qu'il est impossible que la phrase ait valeur de vérité, puisqu'il ne saurait y avoir d'assertion en dehors du temps.»

*Le fait que vous lisiez les travaux des linguistes est probable (clair, exact, vrai, etc.).

comparées, d'une part à :

Que vous lisiez les travaux des linguistes est probable (clair, exact, vrai, etc.). et d'autre part, à :

Le fait que vous lisiez les travaux des linguistes est important.

Des adjectifs dont le rôle est de signaler le degré d'existence, de réalité, d'un fait, ne peuvent aller de pair avec *le fait (que)* qui, précisément, pose cette existence⁵. Les adjectifs de la table 4 (voir plus haut) sont tous marqués négativement⁶ par rapport à la possibilité d'un sujet de la forme *le fait QuP*. Remarquons également que rien n'empêche de dire:

Que vous lisez (lisiez) les travaux des linguistes est un fait.

On notera que le comportement des noms d'action semble se conformer de ce point de vue à celui des infinitifs plutôt qu'à celui des complétives. On a ainsi :

Manifestement, le fait que garde quelque chose de son sens originel et ce sémantisme influe sur ses emplois (Huot (1981) p. 122, p.192).

6. Signalons cependant la phrase suivante, donnée comme grammaticale dans Martin (1983) p. 102 :

Le fait qu'il ait menti est manifeste

L'adjectif manifeste figure lui aussi dans la table 4.

^{5.} Si cette hypothèse est correcte, on a là un argument supplémentaire en faveur de l'idée que la séquence le fait que ne constitue pas une simple variante du nominalisateur que dans certains contextes où celui-ci ne peut apparaître du fait de diverses contraintes syntaxiques, comme, par exemple :

Il faut insister sur ce point

^{*} Il faut insister que tout s'est bien passé

^{*} Il faut insister sur que tout s'est bien passé Il faut insister sur le fait que tout s'est bien passé

La lecture des travaux des linguistes est importante.

*La lecture des travaux des linguistes est probable.

L'opposition entre l'infinitif et le nom d'action d'une part et la complétive d'autre part ressort clairement des contextes où les trois possibilités existent :

Lire les travaux des linguistes est amusant.

Il est amusant de lire les travaux des linguistes.

La lecture des travaux des linguistes est amusante.

Que vous lisiez les travaux des linguistes est amusant.

Il est amusant que vous lisiez les travaux des linguistes.

Alors que, dans les trois premières phrases, le prédicat *amusant* porte sur l'action même de *lire*, c'est sur le fait de lire qu'il porte dans les deux dernières. La commutation de *que P* avec *(de) INF* peut donc s'accompagner d'une réelle différence de sens.

Le problème de évident

Parmi les adjectifs sémantiquement apparentés à *probable*, et partageant avec lui les deux propriétés auxquelles on s'intéresse particulièrement ici, à savoir, la compatibilité avec *que P* et l'incompatibilité avec *(de) INF*, se trouve l'adjectif *évident* (Picabia 1978, p. 117):

Que vous lisez (lisiez) les travaux des linguistes est évident.

Il est évident que vous lisez les travaux des linguistes.

Je crois évident que vous lisez les travaux des linguistes.

- *Lire les travaux des linguistes est évident.
- *Il est évident de lire les travaux des linguistes.
- *Je crois évident de lire les travaux des linguistes.
- *La lecture des travaux des linguistes est évidente.

En fait, tous les adjectifs mentionnés par les divers dictionnaires comme sémantiquement proches de évident (dont certains d'ailleurs ne figurent pas dans la table 4) possèdent aussi ces deux propriétés; on notera en particulier assuré, certain, clair, criant, flagrant, incontestable, manifeste, sûr, visible.

En dépit de ces données, qui paraîtront sans doute ... évidentes, on constate de plus en plus fréquemment ces dernières années, à divers niveaux de langue, des emplois de cet adjectif dans des contextes normalement «interdits». En voici quelques échantillons relevés dans des textes écrits :

```
... objectif qu'il n'était pas évident d'atteindre ... (Le Monde, édition internationale, p.2)
```

Il n'est pas évident de reconnaître évêque dans épiscopal. (Yaguello, p.64)

... il n'est pas du tout évident d'appeler les choses par leur nom quand elles en ont trente-six.

(Houston, p.72)

... on peut se demander s'il est tellement évident, comme Hockett semble le supposer, de couper la phrase en deux parties.

(Bouillon, p.6)

Toutes considérations normatives mises à part, il faut voir, semble-t-il, dans ce phénomène, une véritable amorce de changement dans la syntaxe de l'adjectif évident, même si ce changement paraît pour l'instant limité à certains contextes. Si l'on admet l'existence d'une relation entre la syntaxe des adjectifs par rapport aux constructions infinitives et complétives et leur sémantisme, il est raisonnable de penser que le changement en cours doit correspondre à une quelconque modification du sens de évident. Les diverses définitions qu'on trouve de ce mot dans les dictionnaires peuvent se ramener à celle que propose le Logos (Girodet 1976) : «qui s'impose à l'esprit comme une vérité indiscutable sans avoir besoin de démonstration». Pareille définition situe clairement évident, comme on l'a déjà vu plus haut, dans la classe des adjectifs à «valeur de vérité». En revanche, son nouveau comportement syntaxique le rapproche plutôt de la classe des adjectifs appelés plus haut «appréciatifs» et compatible avec un infinitif (table 5 dans Picabia). Il devient alors une sorte

d'antonyme de *problématique*, qui pourrait se définir approximativement comme «qui ne suscite pas de problème, de question, de difficulté».

C'est encore à ce glissement de sens que l'on peut, semble-t-il, attribuer l'emploi de *évident* en combinaison avec certains noms, et en particulier des noms d'action, qui paraissent normalement exclus de ce contexte. Mais on n'est en mesure de proposer ici que quelques exemples écrits, presque tous tirés d'une même source :

Un tel traitement ... n'est cependant pas tout à fait évident ni convaincant. (Huot, p. 65)

Bien que plausible, cette analyse ne nous paraît cependant pas totalement évidente ni convaincante.

```
(ibid., p. 316)
```

... la formulation de ce filtre n'est pas évidente ... (ibid., p. 322)

Leur démonstration ne nous paraît cependant pas évidente ...

(ibid., p. 196)

Mais la notion de «locution conjonctive» est loin d'être claire et syntaxiquement évidente.

```
(ibid., p. 19)
```

Il y avait, surtout, la conviction profonde que la vie de couple n'était pas une chose évidente ...

(Cohen-Solal, p. 42)

La nécessité d'un traitement et d'une analyse peut paraître évidente, non le traitement et l'analyse eux-mêmes; la justesse de la formulation et de la démonstration peut avoir un caractère d'évidence, de même que l'intérêt ou la Valeur d'une notion, ou encore la possibilité de la vie de couple. Ces emplois, en apparence aberrants, mais que certains locuteurs acceptent néanmoins sans trop de difficulté, s'expliquent mieux si l'on postule pour évident l'acception supplémentaire de «sans problème».

La comparaison du comportement de certains noms polysémiques fera mieux ressortir cette contrainte. *Satisfaction*, par exemple, peut désigner aussi bien un état qu'une action et sera compatible ou non avec *évident* selon son sens :

La satisfaction de la population est évidente.

*La satisfaction des besoins de la population par les autorités est évidente.

Le substantif négatif correspondant, à préfixe in-, ne peut nier, conformément au fonctionnement habituel de ce préfixe, que le sens «état», relié à l'adjectif satisfait et non le sens «action», relié au verbe satisfaire. Il sera donc lui aussi compatible avec évident:

L'insatisfaction de la population est évidente.

Le correspondant négatif à préfixe *non*-, seul à pouvoir servir d'antonyme à satisfaction dans sa deuxième acception, est incompatible avec évident :

*La non-satisfaction des besoins de la population par les autorités est évidente.

Il le serait, en revanche, avec un adjectif du type «appréciatif»:

La non-satisfaction des besoins de la population par les autorités est scandaleuse.⁷

C'est aussi un fait digne d'attention que tous les exemples qu'on a pu relever, tant en ce qui concerne les emplois de évident avec des noms que ceux où il se combine avec des infinitifs en phrase impersonnelle, représentent des contextes négatifs ou à orientation négative (tels que le dernier exemple de la première liste⁸ et

^{7.} Sur ces propriétés des préfixes négatifs, cf. Gaatone (1971), pp. 26-27.

^{8.} L'interrogative indirecte introduite par si constitue l'un des contextes, appelés «dubitatifs» dans Gaatone (1971) p. 140, qui autorisent aussi l'emploi de certains mots négatifs (tels que jamais, personne, rien, etc.) avec valeur positive. (Pour une description très détaillée de ces contextes en termes de polarité, cf. Fauconnier (1977)). En outre, la possibilité d'occurrence de tellement signale elle aussi sans doute ce même caractère sémantique particulier du contexte. Comparons en effet:

^{*}C'est tellement dangereux.
Ce n'est pas tellement dangereux.
C'est tellement dangereux!
Est-ce tellement dangereux?
Je me demande si c'est tellement dangereux.

l'avant-dernier de la seconde⁹). En fait, il semble bien, malgré la difficulté d'obtenir pour ce genre d'exemples des jugements de grammaticalité suffisamment tranchés, que les phrases positives correspondantes ne sont pas acceptables ou le sont en tout cas beaucoup moins. L'évolution de sens de l'adjectif évident apparaît donc comme étroitement lié à un contexte pragmatique de polémique. C'est sans doute ce que constate indirectement le *Trésor de la Langue Française*, seul dictionnaire, à ma connaissance, qui fasse mention de cette évolution, dans une remarque à l'article évident :

«Dans la langue courante, ce n'est pas évident tend à n'être plus qu'un synonyme expressif de ce n'est pas sûr, facile.»

David Gaatone Université de Tel-Aviv

Une phrase assertive positive ne permet pas l'emploi de cet adverbe (s'il n'est pas accompagné d'une consécutive : tellement ... que).

^{9.} On sait que loin delloin que créent de véritables contextes sémantiquement négatifs permettant eux aussi l'emploi de mots négatifs avec valeur positive. Par ailleurs, le phénomène bien connu d'«anticipation de la négation», caractéristique de l'emploi de la négation syntaxique avec tout, se produit aussi avec loin de: Tout est loin d'être parfait - Tout n'est pas parfait (Attal (1978) p. 563).

Références

- ATTAL, P. (1978) Négation et quantificateurs, Thèse de doctorat d'État, Université de Paris-8.
- BERTRAND DU CHAZAUD, H. (1979) Dictionnaire des synonymes, Paris, Les usuels du Robert.
- BONNET, J. et J. Barreau (1974) L'esprit des mots. Traité de linguistique française. Tome 1. Grammaire, Paris, l'École.
- BOUILLON, H. (1975-1976) «Réflexions sur l'utilisation de deux principes d'analyse grammaticale: l'analyse en constituants et l'analyse dépendentielle», Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain, T.3, pp. 3-24.
- COHEN-SOLAL, A. (1985) Jean-Paul Sartre, Paris, Gallimard.
- Dictionnaire Quillet de la Langue Française, (1975), Paris, Librairie Aristide Quillet.
- DUBOIS, J. et alii (1966) Dictionnaire du Français Contemporain, Paris, Larousse.
- DUBOIS, J. (1967) Grammaire structurale du français : le verbe, Paris, Larousse.
- DUBOIS, J. (1969) Grammaire structurale du français : la phrase et les transformations, Paris, Larousse.
- DUPUIS, H. et R. Légaré (1975) Dictionnaire des synonymes et des antonymes, Paris, Fides.
- FAUCONNIER, G. (1977) «Polarité syntaxique et sémantique», Linguisticae Investigationes, Volume I, n°1, pp. 1-38.
- GAATONE, D. (1970) «La transformation impersonnelle en français», Le Français Moderne, Volume 38, n°4, pp. 389-411.
- GAATONE, D. (1971) Étude descriptive du système de la négation en français contemporain, Genève, Droz.
- GIRODET, J. (1976) Logos. Grand Dictionnaire de la Langue Française, Paris, Bordas.
- GROSS, M. (1968) Grammaire transformationnelle: syntaxe du verbe, Paris, Larousse.
- GROSS, M. (1975a) Méthodes en syntaxe. Régime des constructions complétives, Paris, Hermann.
- GROSS, M. (1975b) «On the Relation Between Syntax and Semantics» in E.L. Keenan (réd.), Formal Semantics of Natural Language, Cambridge, Cambridge University Press, pp. 399-405.

- GUILBERT, L. et alii (1971-1978) Grand Larousse de la Langue Française, Paris, Larousse.
- HOUSTON, N. (1980) Dire et interdire, Paris, Payot.
- HUOT, H. (1981) Constructions infinitives du français. Le subordonnant de, Genève, Droz.
- IMBS, P. (1971) Trésor de la Langue Française, Paris, Éd. du C.N.R.S.
- LEMHAGEN, G. (1979) La concurrence entre l'infinitif et la subordonnée complétive introduite par que en français contemporain. I. Introduction, Uppsala.
- Le Monde, édition internationale, 13.3-19.3, (1986).
- MAILLARD, M. (1985) «L'impersonnel français de il à ça» dans J. Chocheyras et alii, Autour de l'impersonnel, Grenoble, E.L.L.U.G., pp. 63-118.
- MARTIN, R. (1983) Pour une logique du sens, Paris, P.U.F.
- PICABIA, L. (1978) Les constructions adjectivales en français. Systématique transformationnelle, Genève-Paris, Droz.
- ROBERT, P. (1985) Le Grand Robert de la Langue Française. Dictionnaire alphabétique et analogique de la Langue Française, 2è éd. Paris, Le Robert.
- RUWET, N. (1984) «Je veux partir/*Je veux que je parte. À propos de la distribution des complétives à temps fini et des complétives à l'infinitif en français», Cahiers de Grammaire, Toulouse-Le-Mirail, n°7, pp. 76-138.
- YAGUELLO, M. (1981) Alice au pays du langage, Paris, Seuil.